

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-19002-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-19002) AFIN D'AJUSTER LE NIVEAU DE RESPONSABILITÉ D'UN FONCTIONNAIRE

AVIS est par la présente donné que le *Règlement numéro RCA08-19002-17 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité d'un fonctionnaire*, a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 2 mars 2026.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur et prend effet conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 3 mars 2026.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je, soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public d'entrée en vigueur du *Règlement numéro RCA08-19002-17 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité d'un fonctionnaire.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 3 mars 2026

Fredy Alzate
Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Règlement numéro RCA08-19002-17 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité d'un fonctionnaire

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 2 février 2026
Adoption du règlement : 2 mars 2026
Avis public : 3 mars 2026
Entrée en vigueur : 3 mars 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(2)

Règlement numéro RCA08-19002-17 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité d'un fonctionnaire

VU les articles 94 et 130 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et l'annexe D de cette charte;

À la séance du 2 mars 2026, le conseil de l'arrondissement de Lachine décrète :

1. Le 5^e paragraphe de l'article 1 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) est remplacé par le suivant :

« fonctionnaire de niveau 5 : un préposé au soutien administratif et un chargé de secrétariat. »

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE